

PRIORITÉ à la PRÉVENTION !

Un accord Groupe Casino vient d'aboutir. FO s'inscrit pleinement dans sa signature.

Santé et Sécurité au Travail ont une importance majeure dans l'organisation de l'entreprise. Notre accord de méthode de janvier 2010 précisait qu'une entreprise « a le devoir de préserver la santé des collaborateurs ».

Au sein de Casino. Le présent accord fait suite à des actions telles « **Cap Prévention** » en place au sein du Groupe, dès 2005 en Supers, en 2008/2010 sur Easydis, en 2009 sur les Hypers... dont le déploiement se poursuit jusqu'en avril 2012. Ce texte permettra de faire partager ces actions à l'ensemble des sociétés du périmètre de l'accord, dont celles de la Restauration, de la Société C Chez Vous, à Serca.

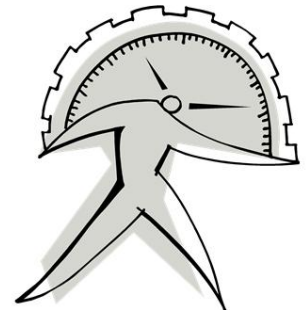
Sur le plan National. La Confédération **FO** est signataire de l'Accord Interprofessionnel de juillet 2008 sur le stress au travail, qui **marque des avancées** par rapport au texte Européen de 2004. Cet accord ouvre la voie à des négociations spécifiques au sein des branches et des entreprises, afin d'apporter des garanties concrètes aux salariés.

L'ACCORD GROUPE CASINO du 8 décembre 2010

Il témoigne de la volonté de favoriser l'amélioration de la Santé au travail et de la Prévention des Risques Professionnels.

Ainsi, la protection de la santé doit être intégrée à part entière dans les processus de décisions et dans le fonctionnement au quotidien.

Il a pour objectif notamment d'harmoniser les actions de prévention dans l'ensemble des filiales du périmètre du groupe.



L'ACCORD PROPOSE LES VOIES D'UN ENGAGEMENT DURABLE ET PARTAGÉ.

intégrant l'action des intervenants internes (directions, représentants du personnel, CHSCT, salariés) et intervenants externes (médecine du travail, assurance maladie, experts, ergonomes...).

LES TITRES DE L'ACCORD

« PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS »

- conception, rénovation,... des locaux de travail
- évaluation des risques, avec un document plus lisible
- poursuite de la démarche Cap Prévention
- dans le management, prise en compte de la SST
- dans le travail : manutention, travail sur écran...
- risques psychosociaux : la santé psychique
- risque routier : managers commerciaux, chauffeurs,
- ergonomie des postes de travail : conception...

Actions de sensibilisation

- sur les risques cardiovasculaires, les addictions (prises de produits, Internet, le jeu pathologique...)

Communications sur les actions menées

- avec en plus un panneau d'affichage « SST »

Plan de prévention:

- **le management, le développement professionnel** (convivialité au travail, parcours professionnels)...
- **l'écoute, le relais, le soutien** : risques psychosociaux
- **l'équilibre vie privée / vie professionnelle**
- **la planification des horaires** : actions de sensibilisation

Analyse FO . « Nul doute que la Santé est un Capital »

Dans les entreprises, au fil des ans, dans un cadre économique et concurrentiel féroce, avec des normes accrues de rentabilité, les charges physiques et mentales s'accroissent sur les salariés.

Mais les salariés ne sont pas de simples machines, ils sont le Capital Vivant Vital de l'entreprise.

A Casino, des actions ont été mises en place depuis ces dernières années, telles Cap Prévention.

CET ACCORD marque une volonté partagée de répondre positivement aux conséquences des détériorations de conditions de travail et de vie des salariés. Pour FO, c'est donc sa mise en œuvre sur le terrain qui importera. Ainsi s'exprimera concrètement cette réelle volonté.